



Mairie d'AUBY

Demande subvention Répartition amendes de police
Fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue Mirabeau/De
Leforest
Décision directe n° 88

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260612-DD_20260611_088-CC



Publié le 16 juin 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2026, l'autorisant
à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet de Fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue
Mirabeau/De leforest
Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année
2026 mis en place par le Département du Nord,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	35 211,00 €	Département – Amendes de police	26 408,25 €
		Fonds propres ville	8 802,75 €
TOTAL	35 211,00€	TOTAL	35 211,00€

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 26 408,25 €uros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2026 pour la fourniture et pose de feux tricolores intelligents-Rue Mirabeau/De leforest
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 12/06/26

Bernard CZECH

Maire

